

DIMANCHE
12/13
AVRIL
2025

PETIT MARS
T.T
ORGANISE
SON

**TOURNOI NATIONAL
DE TENNIS DE TABLE**

Samedi 12/04/2025

Tableaux	Horaires	Tarifs
A	14H00 < 1000 (Classement de 5 à 9)	8 €
B	15H00 < 700 (Classement de 5 à 6)	8 €
C	16H00 Doubles < 2200 (Somme points < 2200)	2x5 €

Dimanche 13/04/2025

Tableaux	Horaires	Tarifs
D	08H30 < 800 (Classement de 5 à 7)	8 €
E	09H30 < 1400 (Classement de 5 à 13)	8 €
F	11H00 < 1800 (Classement de 5 à 17)	8 €
G	12H30 < 1200 (Classement de 5 à 11)	8 €
H	13H30 < 1600 (Classement de 5 à 15)	8 €
I	14H30 < 800 Jeunes (Pous., Benj. Min., Cad)	6 €
J	15H30 < Toutes séries messieurs	8 €
K	14H30 < 1200 Toutes séries féminines	8 €

Inscriptions avant le samedi 12 Avril 2025 à 12 h 00

Sur notre site : <http://petitmarstennisdetable.fr>

DOTATIONS EXCEPTIONNELLES + 2400 € en numéraire

Tableaux	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème} et 4 ^{ème}	5 ^{ème} au 8 ^{ème}
J < TS	130 €	85 €	45 €	20 €
F < 1800	100 €	80 €	35 €	15 €
H < 1600	80 €	55 €	20 €	15 €
K < TS Féminines	70 €	50 €	20 €	10 €
E < 1400	70 €	50 €	20 €	10 €
G < 1200	70 €	50 €	20 €	10 €
A < 1000	70 €	50 €	20 €	10 €
D < 800	70 €	50 €	20 €	10 €
I jeunes	30 €	20 €	10 €	6 €
B < 700	70 €	50 €	20 €	10 €
C Double < 2200	80 €	50 €	20 €	10 €

REGLEMENT TOURNOI NATIONAL
12/13 Avril 2025

ARTICLE 1: La section Tennis de Table de Petit Mars organise les 12/13 avril 2025 un tournoi national au complexe Fernand Sastre à Petit Mars.

ARTICLE 2: Ce tournoi comprendra les tableaux suivants:

<u>Samedi 12/04/2025</u>			
Tableaux	Horaires		Tarifs
A	14H00	< 1000 (Classement de 5 à 9)	8 €
B	15H00	< 700 (Classement de 5 à 6)	8 €
C	16H00	Doubles < 2200 (Somme points < 2200)	2x5 €

<u>Dimanche 13/04/2025</u>			
Tableaux	Horaires		Tarifs
D	08H30	< 800 (Classement de 5 à 7)	8 €
E	09H30	< 1400 (Classement de 5 à 13)	8 €
F	11H00	< 1800 (Classement de 5 à 17)	8 €
G	12H30	< 1200 (Classement de 5 à 11)	8 €
H	13H30	< 1600 (Classement de 5 à 15)	8 €
I	14H30	< 800 Jeunes (Pous., Benj. Min., Cad)	6 €
J	15H30	< Toutes séries messieurs	8 €
K	14H30	< 1200 Toutes séries féminines	8 €

ARTICLE 3: Les engagements devront parvenir au plus tard le samedi 12 Avril 2025 à 12h00

Sur Helloasso via notre site : <http://petitmarstennisdetable.fr>

ARTICLE 4:

- 4.1 – Chaque joueur ne pourra participer à plus de deux tableaux par jour.
- 4.2 – Les féminines peuvent participer aux tableaux masculins dans les tableaux correspondants à leurs nombres de points hormis pour les tableaux à la même horaire (Tableau G et I)
- 4.3 – Les tableaux se dérouleront en poule de trois à quatre joueurs selon le nombre de participants.
- 4.4 – Tout joueur absent au troisième appel sera scratché.
- 4.5 – Chaque tableau se déroulera au meilleur des cinq manches,
- 4.6 – Applications du règlement FFTT (Tenue règlementaire)
- 4.7 – Les balles Gewo 40+ plastiques seront fournies par le club organisateur.
- 4.8 – Il sera demandé au perdant d'arbitrer la partie suivante.
- 4.9 – Les poussins (-9 ans) ne peuvent participer qu'au tableau jeune : G
- 4.10 – Heures prévisionnelles de fin des tableaux le samedi : A 19h30, B 20h, C 21h, le dimanche : D 17h30, E 18h30, F 19h, G 19h30, H 20h30, I 19h30, J 21h, K 19h
- 4.11 – Le tournoi se déroulera sur 28 tables avec des aires de jeux globalement de 10 x 5 m
- 4.12 – Nombre maximum par tableau : A,B,D,E,F,G,H = 60 et 48 pour C,I,J,K

ARTICLE 5: Les inscriptions se termineront le samedi 12 Avril 2025 à 12h00 pour l'ensemble des tableaux, le tirage au sort aura lieu le 12/04/2025 à 12h au complexe sportif.

ARTICLE 6: Le tournoi est homologué sous le **2081/2024-B** en date du **05/02/2025**

ARTICLE 7: Le juge arbitre est **Jean-Yves LEMAN** assisté des membres du club. Le juge arbitre se réserve le droit de régler tout litige pouvant subvenir en cours de tournoi.

ARTICLE 8: Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

ARTICLE 9: Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence.

ARTICLE 10: Des prix d'une valeur supérieure à 2400 € plus coupes, récompenseront **les huit meilleurs** joueurs de chaque tableau si le nombre d'inscrits dans chaque tableau est supérieur ou égal à 24 joueurs, sinon le club se réserve le droit de diminuer la dotation.

ARTICLE 11: Le club se réserve la possibilité d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

ARTICLE 12: En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive compétente, Fédérale ou Ligue, appliquera l'article IV.202 des Règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Signature du J.A.